



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR



PROGRAMME TMS 2014-2017

Un Programme National prioritaire : «TMS pros »

Objectif :

Contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS pour une cible d'établissements ayant une sinistralité avérée

(cible : 0,4 % des établissements, 35% des TMS, 33 % des IJ TMS)

- Une **offre de service** pour prévenir les TMS :
partagée et développée dans un cadre national,
 - Une **action de mobilisation** :
plus de 8 000 établissements suivis pendant 4 ans,
 - Un **accompagnement** de ces établissements pour qu'ils :
 - ✓ agissent **dans la durée** en mettant en œuvre l'offre de service de prévention des TMS,
 - ✓ gagnent en **autonomie** de prévention sur ce thème.
- Une **évaluation nationale** de l'impact sur la **sinistralité** à l'issue des 4 ans.

Un Programme National prioritaire : «TMS pros »

Origine de la démarche:

Une démarche qui s'inscrit dans la continuité

- une démarche promue par le réseau Prévention depuis bientôt dix ans :
« mobiliser, investiguer, transformer et évaluer »,
- il s'agit désormais de passer de 1 000 entreprises à 8 100 pour peser sur la sinistralité,
 - évaluation de l' action inscrit comme programme prioritaire

Un programme co-construit

- un programme impliquant l'ensemble des acteurs de la branche (national, régional, INRS)
 - un programme bâti à partir de la capitalisation d'initiatives,
- une offre de service nationale offrant une meilleure lisibilité et visibilité à l'ensemble des actions

Un Programme National prioritaire : «TMS pros »

En résumé:

L' offre de services TMS pros

Toute entreprise peut utiliser la documentation et les différents outils de la démarche proposée sur le site TMS pros et gagner ainsi en autonomie de prévention.

C'est l'offre de services de l'Assurance Maladie Risques Professionnels

Le programme TMS pros

8 100 entreprises ayant une sinistralité avérée en matière de TMS sont suivies plus particulièrement dans leur utilisation de la démarche proposée par le site TMS pros.

Cette action de mobilisation suivie régionalement par les caisses régionales et nationalement par la CNAMTS fera l'objet d'une évaluation.



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

Un Programme National prioritaire : «TMS pros »



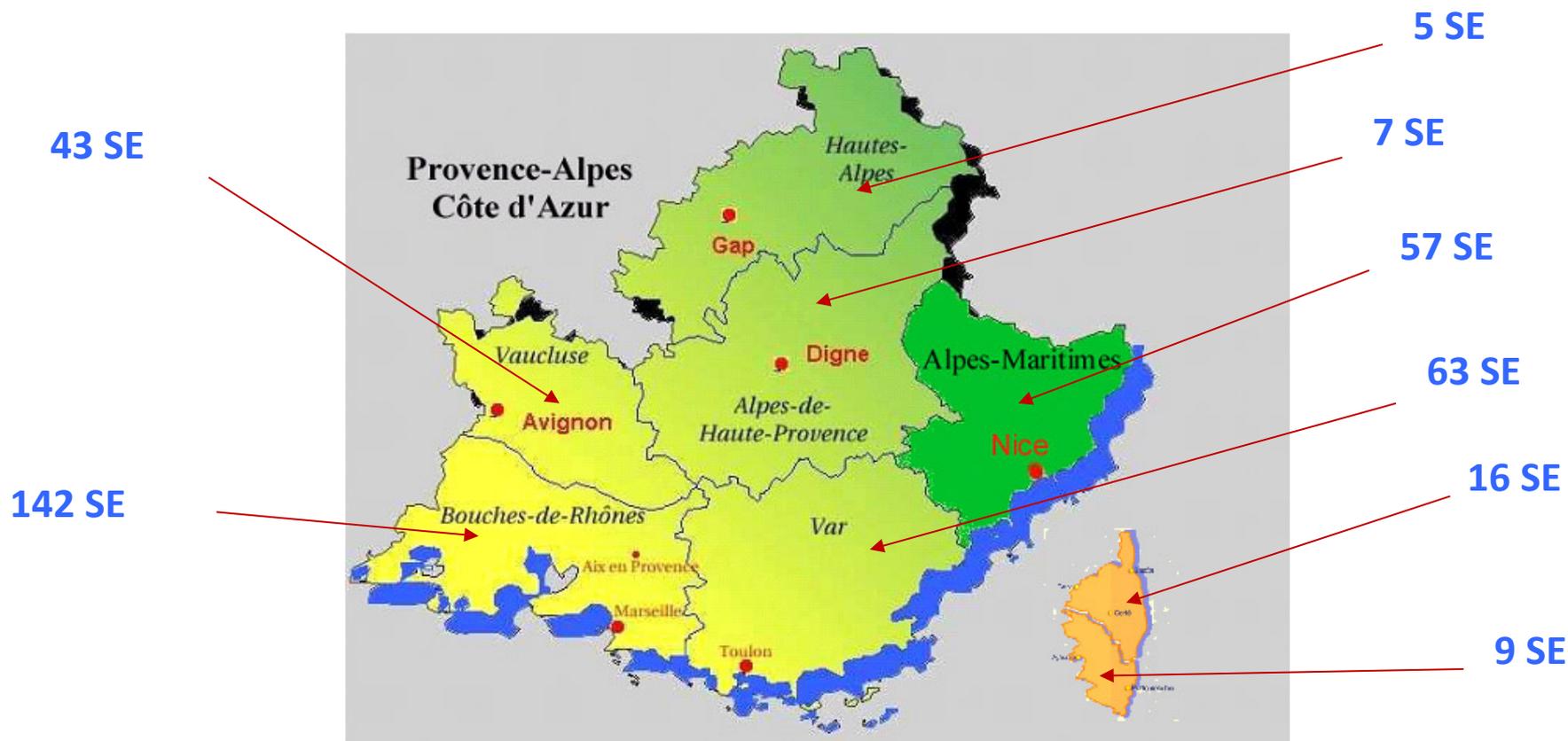
Le site internet <http://tmspros.fr>

- **Un espace public** , accessible à tous, présentant ce que sont les TMS et la démarche préconisée par l'Assurance Maladie Risques Professionnels pour les prévenir. Des outils sont également mis en ligne pour aider les établissements à mettre en œuvre cette démarche et à évaluer l'efficacité de l'action menée pour prévenir les TMS,
- **Un espace entreprise** , réservé à chaque établissement ciblé avec un accès restreint via un compte, pour renseigner leur progression dans la mise en œuvre d'actions pour prévenir les TMS et d'y déposer des pièces jointes pour justifier de cette progression.
- **Un espace CARSAT** , pour valider les différentes étapes et suivre la progression des entreprises

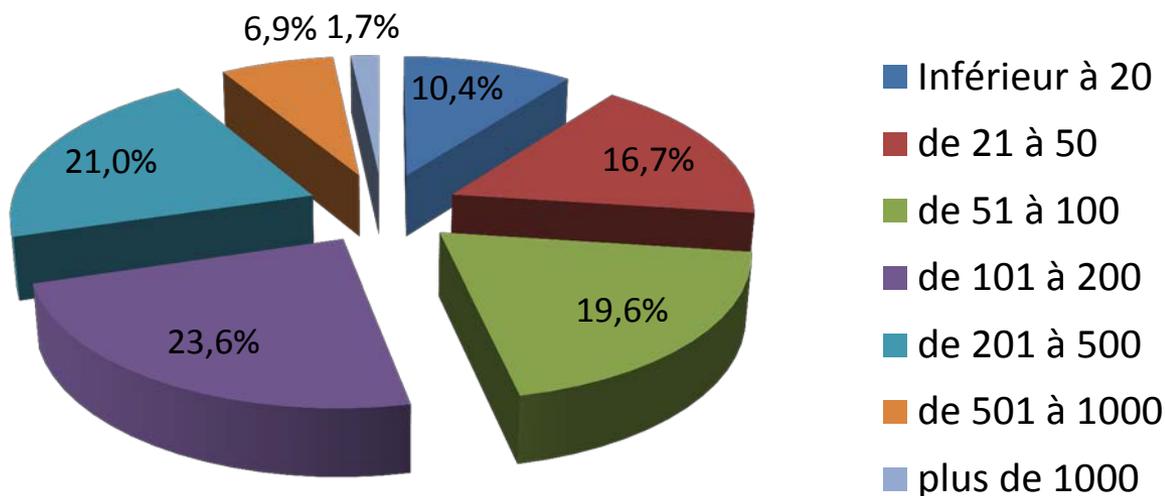
(Un espace CNAMTS permet le suivi au « fil de l'eau » de l'ensemble des CARSAT)

«TMS pros » en Région Sud Est : 342 entreprises ciblées

60 % SE connues par le service Prévention de la CARSAT Sud Est
(à minima 1 visite en 2013)

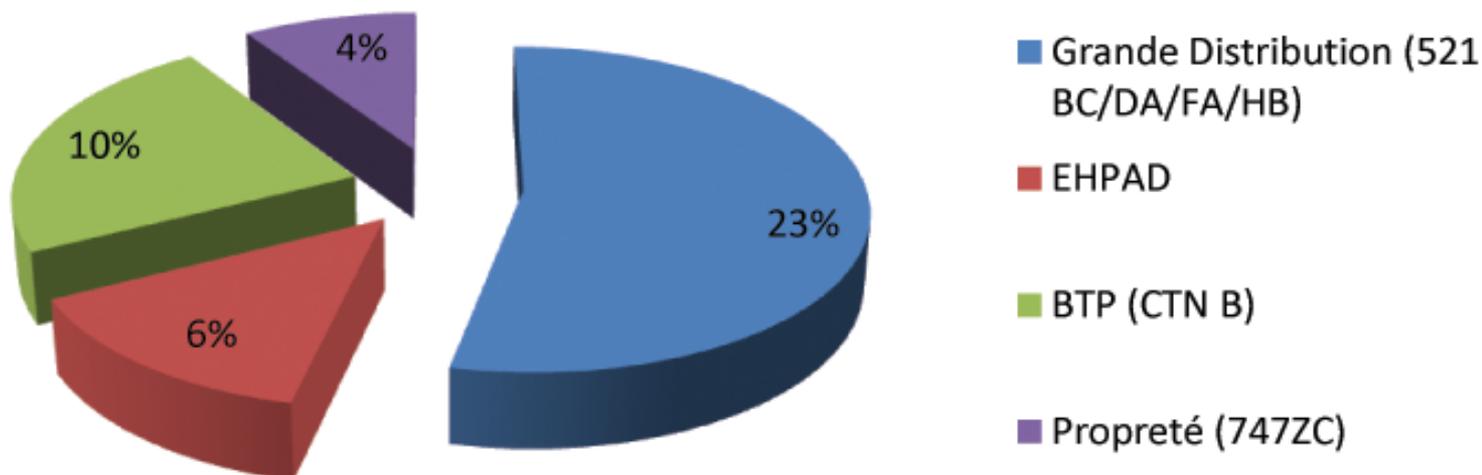


« TMS pros » en Région Sud Est : 342 entreprises ciblées



73 % des entreprises de + 50 personnes

« TMS pros » en Région Sud Est : 342 entreprises ciblées



42 % SE concernées par une coordination nationale
(Grande Distribution, BTP, EHPAD, Propreté)

« TMS pros » en Région Sud Est : Démarche opérationnelle

- Entreprises prises en TOTALITE en portefeuille des techniciens de prévention,
- Suivis (visites, envois de courriers, relances, etc...) réalisés par les secteurs géographiques,
- Validation des différentes étapes de la démarche par un Groupe Projet TMS régional.

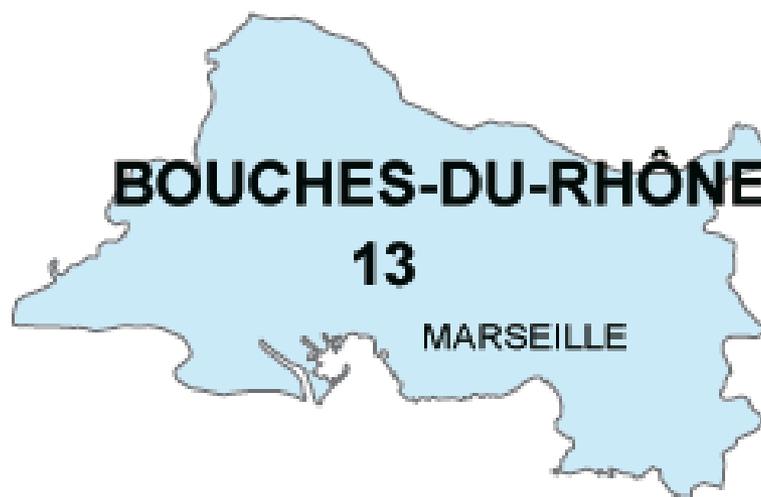
« TMS Pros » en région Sud Est : Les étapes de la démarche

4 Etapes qui s'articulent autour de 4 questions :

- En quoi suis je concerné par les TMS ? (Etape E1)
 - Où et par quoi commencer ? (Etape E2)
 - Comment agir ? (Etape E3)
- Quels résultats pour mon entreprise ? (Etape E4)

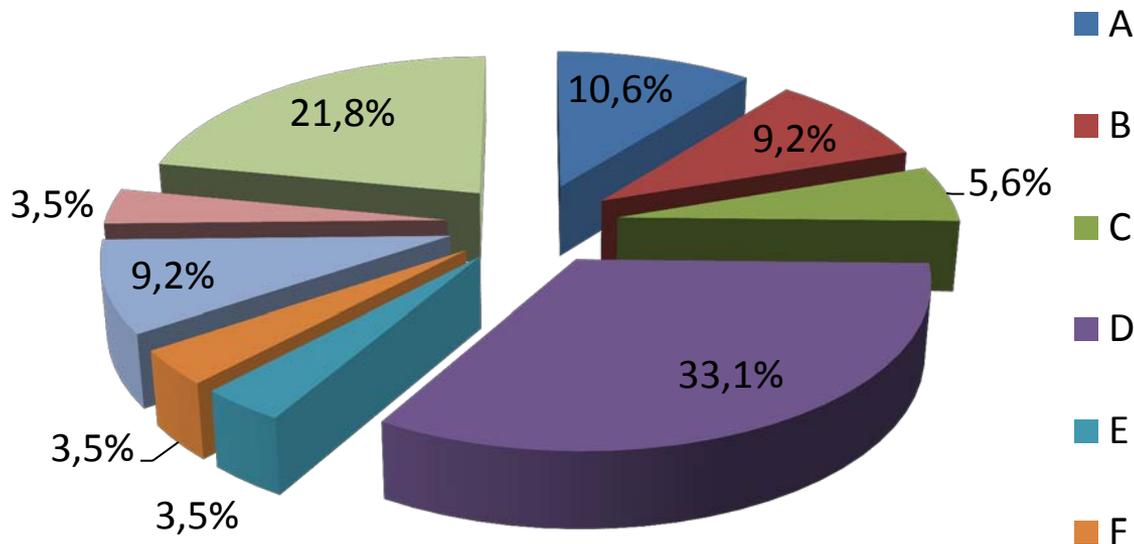
(avec une Pré Etape E0 : Inscription)

«TMS pros » en Région Sud Est : 142 entreprises ciblées



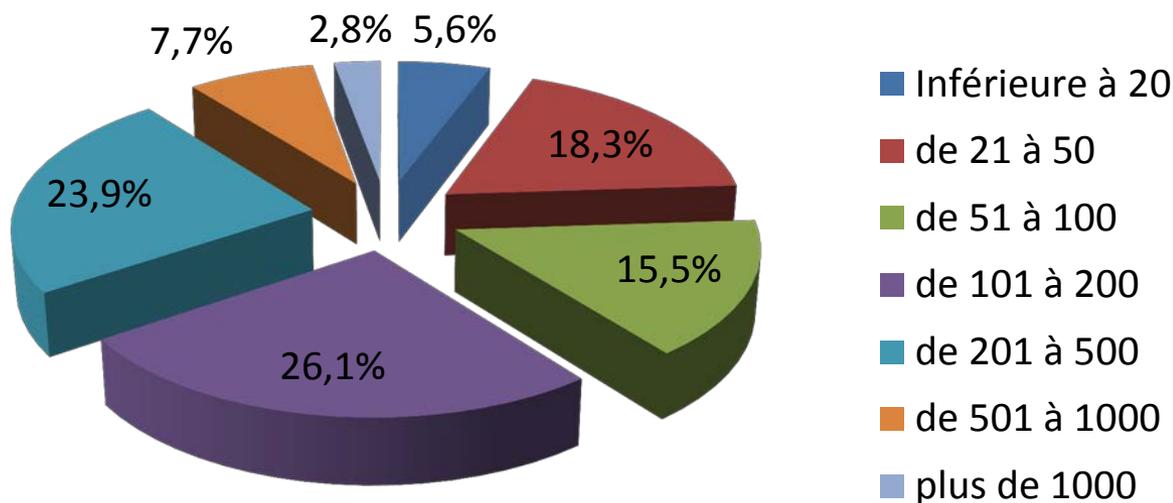
«TMS pros » en Région Sud Est : 142 entreprises ciblées

Répartition par secteurs d'activités (CTN)



CTN A	Industries de métallurgie
CTN B	Industries du bâtiment et des travaux publics
CTN C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
CTN D	Services, commerces et industries de l'alimentation
CTN E	Industrie de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie
CTN F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux, des pierres et terres à feu

«TMS pros » en Région Sud Est : 142 entreprises ciblées



82 % des entreprises de + 50 personnes

Un Programme National prioritaire : «TMS pros »

Un site internet <http://tmspros.fr>



Bienvenue sur votre ESPACE ENTREPRISE

LE PROGRAMME PERSONNALISÉ DE VOTRE ENTREPRISE POUR LUTTER CONTRE LES TMS



In varius, elit condimentum tempor rutrum, massa felis lacinia felis, vitae eleifend mi massa at dui.

Phasellus id ligula justo, sed vehicula ipsum. Curabitur felis lectus, vulputate quis vehicula nec, ornare at mauris. Praesent vulputate viverra ante non mollis. Sed dictum libero nec justo condimentum. Morbi leo risus, poexerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum iriure dolor in hendrerit in vulputate velit esse molestie consequat, vel illum dolore eu feugiat nulla facilisis at vero eros et accumsan et iusto odio dignissim qui blandit praesent luptatum

VOTRE PARCOURS

VOTRE ÉTAT D'AVANCEMENT

La caisse Régionale a validé votre première étape, vous pouvez passer à la saisie de l'étape 2



POUSUIVRE LA SAISIE : ÉTAPE 2

« PAR QUOI COMMENCER ? »

EXPORTER LES DONNÉES SAISIÉS (PDF)

MON ESPACE

ENTREPRISE GENET
SIRET : 123 456 789 12345
25 000 BESANÇON

MON PROFIL

MES PIÈCES JOINTES

POUSUIVRE MA SAISIE

DOCUMENTATION

SE DÉCONNECTER



MA CAISSE RÉGIONALE

BOURGOGNE ET FRANCHE CONTÉ
ZAE CAPNORD



SITE INTERNET



CONTACT PAR MAIL

FAQ

Question

Aenean pharetra, tellus sed ornare varius, dui magna feugiat enim ?

SUITE

1. EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ PAR LES TMS ?

0 est le nombre de journées indemnisées liées aux TMS dans votre établissement, soit 0 équivalents temps plein

0 est le nombre de journées indemnisées liées aux accidents de manutention manuelle dans votre établissement, soit 0 équivalents temps plein. (exemple pour 1 ETP équivalent 200 jours par an, données de l'année : 0)

Q1 L'évaluation du risque TMS est présente dans le document unique des risques professionnels de votre établissement :

Oui Non

Q2 Les activités de travail ou les postes de travail pour lesquels les salariés ont été reconnus en maladies professionnelles, sont identifiés :

Oui Non

Q3 Votre établissement agit sur la prévention des TMS depuis :

0 année 

Q4 Pénibilité : les fiches individuelles d'exposition réalisées sont au nombre de:

Q5 Parmi ces fiches, combien de salariés sont exposés à l'un des facteurs suivants :

Manutention manuelle de charges, Postures Pénibles, Vibrations mécaniques, Travail répétitif

2. PAR QUOI COMMENCER ?

1. Définir vos objectifs et vos priorités :

Q6 Vos **objectifs** sont énoncés :

- Oui Non

Vos objectifs sont :

(Ex : Réduire : l'absentéisme, les plaintes de salariés, Réaliser des diagnostics sur l'ensemble des postes à risque de TMS.)

Q7 Vos **priorités** ont été définies :

- Oui avec l'outil « dépistage INRS »

Pensez à joindre ci-dessous, le résultat de l'outil : « Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise » que vous trouverez à [l'étape 2](#) de la démarche

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

- Oui par un autre moyen, lequel ? ... Pensez à joindre ci-dessous, le document de vos priorités

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

- Non

Q8 A la suite de votre dépistage, combien de postes de travail sont exposés :

2. Informer les salariés :

Q9 Vos salariés et le personnel intérimaire sont **informés** sur ce que sont les TMS :

- Oui Non

Q10 Vos salariés sont informés de votre **engagement** dans la prévention des TMS :

- Oui Non

3. Faire le point des compétences et personnes ressources mobilisables au sein de votre établissement :

Q11 Pour agir sur la prévention des TMS, votre entreprise a mobilisé une personne ressource :

- Oui en interne
 Oui en externe
 Non

Q12 **Personne ressource mobilisée :**

Nom, prénom :

Fonction :

 ▼



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

Q14 La personne ressource a suivi une formation à la Prévention des TMS :

- Oui Non

Q15 Précisez le nom de cette formation :

APPTMS

Q16 Les fonctions suivantes sont mobilisées sur le projet TMS de l'établissement :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Direction | <input type="checkbox"/> Encadrement de proximité |
| <input type="checkbox"/> CHSCT ou DP ou IRP | <input type="checkbox"/> Opérateurs / Employés |
| <input type="checkbox"/> Prévention | <input type="checkbox"/> Médecine du travail |
| <input type="checkbox"/> Ressources humaines | <input type="checkbox"/> Achat |
| <input type="checkbox"/> Méthodes et industrialisation | <input type="checkbox"/> Autre : <input type="text" value="Préciser"/> |

Commentaire de l'entreprise

Commentaire

3. COMMENT AGIR ?

1. Réaliser un diagnostic :

Q17 Votre établissement a réalisé son **diagnostic** :

Pensez à joindre ci-dessous, le résultat des outils que vous trouverez à **l'étape 2** de La démarche. Votre diagnostic doit se baser sur le dépistage que vous avez complété à **l'étape 1**

Oui, seul

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

Oui avec une aide extérieure (consultant, SIST, ...)

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

Non

Q18 Votre diagnostic a identifié les **facteurs de risque** suivants :

biomécaniques : la force, la répétitivité, amplitudes articulaires, maintien statique, froid, vibrations...

psychosociaux : pression temporelle, monotonie, absence d'autonomie, marge décisionnelle, reconnaissance...

organisationnels : lignes de production automatisées, flux tendu, marge de manœuvre, temps et horaire de travail, polyvalence...

2. Proposer et formaliser un plan d'action :

Q19 Votre établissement a élaboré son **plan d'action** :

Pensez à joindre votre plan d'action élaboré à partir de votre diagnostic que vous avez complété à la question Q17.

Pensez à mettre en ligne la dernière version de votre plan d'action.

Oui, seul

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

Oui avec une aide extérieure (consultant, SIST, ...)

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

Non

Q20 Les actions identifiées visent :

L'organisation des ressources humaines (moyens humains, polyvalence, collectif de travail, temps de travail...)

La gestion de la production (moyens techniques, temps de cycle, management...)

La conception des situations de travail (aménagement du poste de travail, conception des produits, conception des process...)

L'ensemble du personnel exposé y compris intérimaires, apprentis, CDD, ...

Suite à votre dépistage, vous avez identifié 17 postes exposés

En 2014

3. Evaluer la pertinence de vos actions :

Q21 Les actions mises en œuvre dans votre plan d'action ont limité ou supprimé les facteurs de risques identifiés lors du diagnostic (pour le savoir vous pouvez réutiliser l'outil « Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise » que vous trouverez à [l'étape 2](#) de La démarche) :

- Oui
- Non

Commentaire de l'entreprise

Commentaire

PARCOURIR... Inclure une pièce jointe

Commentaire de CHSCT / DP

- Etape vue par CHSCT / DP

Commentaire

4. Quels résultats pour mon entreprise?

Q22 Dans votre tableau de bord TMS, vous suivez des indicateurs en plus des quatre indicateurs obligatoires : *

Oui

Non

Q23 Vous utilisez votre tableau de bord à l'occasion de :

CHSCT

Comité de direction

Réunion sécurité

Mise à jour du DU

Autre

Q24 L'outil d'évaluation de la démarche TMS, que vous trouverez à [l'étape 4](#) de La démarche, vous permet annuellement d'évaluer votre maîtrise de la démarche d'identifier les axes de progrès possibles

Commentaire de l'entreprise



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR



Tableau de bord TMS

Evaluation des effets sur la santé des salariés et sur le fonctionnement de l'entreprise

Ce tableau de bord a pour objectif d'aider l'entreprise à suivre l'évolution du risque de TMS et de disposer d'indicateurs quantitatifs de suivi du plan d'actions.

Il doit être renseigné annuellement et mis à disposition des acteurs de l'entreprise pour les guider dans la démarche de prévention des TMS.

Une fois ce tableau de bord renseigné, un rapport est édité et présente les réponses apportées.

Il est complémentaire de l'outil **Evaluation de la démarche de prévention des TMS** qui concerne le déroulement de la démarche.

Les indicateurs portent sur :

- La santé sécurité des salariés (accidents du travail, maladies professionnelles, incapacités médicales partielles ou totales prononcées par le médecin du travail)
- Les aménagements de postes réalisés pour favoriser l'aide à la reprise et/ou le maintien au travail
- Le dialogue social au sein de l'entreprise
- La performance de l'entreprise et d'autres indicateurs peuvent être également suivis (taux de plaintes de TMS suivi par le Service de santé au travail, turnover, absentéisme,...). Leur choix est propre à chaque entreprise.

Remplissez les champs suivants

* tous les champs sont obligatoires

Nom de l'entreprise

Votre nom

Votre fonction



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

«TMS pros » en Région Sud Est : Etat au 26 Septembre 2017



Etapes	Résultats
Etape E0	93 %
Etape E1	90 %
Etape E2	82 %
Etape E3	66 %
Etape E4	37 %



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR



Merci pour votre attention